

Conseil Municipal

**Séance du 10 Avril 2015
Convocation du 07 Avril 2015**

Ordre du jour

- Comptes Administratifs et comptes de gestion 2014
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015
- Subventions communales
- Affectation des résultats et budgets primitifs 2015
- Acquisition de matériels
- Demande de subventions pour travaux
- Travaux d'investissement en Forêt Communale – Programme 2015
- Adhésion à l'Agence Territoriale Départementale
- Avenant au contrat de maintenance JVS-MAIRISTEM – Hébergement flux Hélios pack 2000
- Contrat de maintenance et contrat d'hébergement « Biblix Systèmes » pour la médiathèque
- Travaux d'égavage le long des chemins et bois
- Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public avec TDF
- Délégués au Syndicat Mixte de la Fourrière du Sénonais
- Questions diverses à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 10 Avril 2015 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, MM. Guy JACQUINOT, Philippe LANDUREAU, Mmes Catherine BOLLÉA, Marie-Laure LEFEBURE, MM. Dominique BALLU, Jean LESPINE, Rodolphe LAMBERT, Mmes Marie CORNUAT, M. Philippe LAGOGUÉ, Mmes Catherine LEFILS, Valérie CHATELAIN, M. Patrice LUTZ.

Mme Catherine BOLLÉA a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

❖ Compte Administratif 2014 – Service Eau – Délibération 2015 n°011 - Classification 7 Finances locales

Le Maire n'a pas pris part au vote

Le conseil municipal examine le Compte Administratif 2014 du Service Eau qui s'établit comme suit :

Section d'Exploitation	DEPENSES	47 369,39 €
	RECETTES	23 127,04 €
Section d'Investissement	DEPENSES	35 700,61 €
	RECETTES	23 137,03 €

Résultat d'Exploitation de l'exercice 2014	-24 242,35 €
Excédent d'Exploitation au 01/01/2014	125 747,46 €
Résultat d'Exploitation cumulé au 31/12/2014	101 505,11 €

Résultat d'Investissement de l'exercice 2014	-12 563,58 €
Excédent d'Investissement au 01/01/2014	17 912,44 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2014	5 348,86 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2014 du Service Eau faisant ressortir un résultat de clôture de 106 853,97 €.

❖ **Compte de Gestion 2014 – Service Eau - Délibération 2015 n°012 – Classification 7 Finances locales**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

❖ **Compte Administratif 2014 – Service Assainissement – Délibération 2015 n°013 - Classification 7 Finances locales**

Le Maire n'a pas pris part au vote

Le conseil municipal examine le Compte Administratif 2014 du Service Eau qui s'établit comme suit :

Section d'Exploitation	DEPENSES	27 667,92 €	
	RECETTES	34 224,44 €	
Section d'Investissement	DEPENSES	39 945,43 €	
	RECETTES	29 756,22 €	
	Résultat d'Exploitation de l'exercice 2014		6 556,52 €
	Excédent d'Exploitation au 01/01/2014		60 643,47 €
	Résultat d'Exploitation cumulé au 31/12/2014		67 199,99 €
	Résultat d'Investissement de l'exercice 2014		- 10 189,21 €
	Excédent d'Investissement au 01/01/2014		57 510,40 €
	Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2014		47 321,19 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2014 du Service Assainissement faisant ressortir un résultat de clôture de 114 521,18 €.

❖ **Compte de Gestion 2014 – Service Assainissement - Délibération 2015 n°014 – Classification 7 Finances locales**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

❖ **Compte Administratif 2014 – Lotissement Bas des Plantes II – Délibération 2015 n°015 - Classification 7 Finances locales**

Le Maire n'a pas pris part au vote

Le conseil municipal examine le Compte Administratif 2014 du Budget du Lotissement Bas des Plantes II qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	DEPENSES	15 155,87 €
	RECETTES	15 155,87 €
Section d'Investissement	DEPENSES	15 155,87 €
	RECETTES	0,00 €
Résultat d'Exploitation cumulé au 31/12/2014		0,00 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2014		- 15 155,87 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2014 du Budget du Lotissement Bas des Plantes II faisant ressortir un résultat de clôture de - 15 155,87 €.

❖ **Compte de Gestion 2014 – Lotissement Bas des Plantes II - Délibération 2015 n°016 – Classification 7 Finances locales**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

❖ **Compte Administratif 2014 de la Commune – Délibération 2015 n°017 - Classification 7 Finances locales**

Le Maire n'a pas pris part au vote

Le conseil municipal examine le Compte Administratif 2014 de la Commune qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	DEPENSES	1 115 636,86 €
	RECETTES	1 175 582,80 €
Section d'Investissement	DEPENSES	575 066,20 €
	RECETTES	432 032,38 €
Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2014		59 945,94 €
Excédent de Fonctionnement au 01/01/2014		138 936,57 €
Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2014		198 882,51 €
Résultat d'Investissement de l'exercice 2014		- 143 033,82 €
Excédent d'Investissement au 01/01/2014		487 909,69 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2014		344 875,87 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2014 de la Commune faisant ressortir un résultat de clôture de 543 758,38 €.

❖ **Compte de Gestion 2014 de la Commune - Délibération 2015 n°018 – Classification 7 Finances locales**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

❖ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 – Délibération 2015 n°019 - Classification 7.2 Fiscalité

La commission des finances a examiné le produit des taxes locales - les bases sont revalorisées par application de la Loi de finances - et propose de maintenir les taux de l'année 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation	20,83 %
- Taxe Foncier Bâti	17,50 %
- Taxe Foncier non Bâti	39,55 %
- Taux Cotisation Foncière des Entreprises – CFE -	22,47 %

Subventions communales :

Le Conseil Municipal décide de la répartition des subventions communales qui seront inscrites dans le Budget Primitif 2015.

❖ Budget Primitif 2015 – Service Eau – Délibération 2015 n° 20 – Classification 7.1 Décisions budgétaires

Le conseil municipal,

- Prend acte du résultat de l'exercice 2014 qui s'établit à la somme de 106 853,97 €
- Constate que le solde de la section d'investissement 2014 est positif : 5 348,86 €
- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

Report en section d'exploitation	101 505,11 €
Report en section d'investissement	5 348,86 €
- Vote, à l'unanimité le budget primitif 2015 du Service Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	110 505,11 €	110 505,11 €
Section d'Investissement	8 513,86 €	8 513,86 €

❖ Budget Primitif 2015 – Service Assainissement – Délibération 2015 n° 021 – Classification 7.1 Décisions budgétaires

Le conseil municipal,

- Prend acte du résultat de l'exercice 2014 qui s'établit à la somme de 114 521,18 €
- Constate l'état « des restes à réaliser » au 13/01/2015

Dépenses à reporter	11 250,00 €
Recettes à reporter	5 830,00 €
- Constate que le solde de la section d'investissement 2014 est positif : 47 321,19 €
- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

Report en section d'exploitation	67 199,99 €
Report en section d'investissement	47 321,19 €
- Vote, à l'unanimité, le budget primitif 2015 du Service Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	94 099,99 €	94 099,99 €
Section d'Investissement	82 751,19 €	82 751,19 €

❖ **Budget Primitif 2015 – Lotissement Bas des Plantes II – Délibération 2015 n° 22 – Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Le conseil municipal,

- Prend acte du résultat de l'exercice 2014 qui s'établit à la somme de - 15 155,87 €
- Constate que le solde de la section d'investissement 2014 est négatif : - 15 155,87 €
- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

Report en dépenses section d'exploitation	- 15 155,87 €
---	---------------

- Vote, à l'unanimité, le budget primitif 2015 du Lotissement Bas des Plantes II qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	264 256,00 €	264 256,00 €
Section d'Investissement	279 412,00 €	279 412,00 €

❖ **Budget Primitif 2015 de la Commune – Délibération 2015 n° 023 – Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Le conseil municipal,

- Prend acte du résultat de l'exercice 2014 qui s'établit à la somme de 543 758,38 €
- Constate l'état « des restes à réaliser » au 05/02/2015 :

Dépenses à reporter	120 800,00 €
Recettes à reporter	105 503,00 €
- Constate que le solde de la section d'investissement 2014 est positif : 344 875,87 €
- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

Report en section de Fonctionnement	198 882,51 €
Report en section d'investissement	344 875,87 €
- Vote, à l'unanimité le budget primitif 2015 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 253 117,51 €	1 253 117,51 €
Section d'Investissement	799 876,87 €	799 876,87 €

Acquisition de matériels :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à passer commande de divers matériels :

- Pneumatiques pour le tracteur FENDT FARMER 307 C pour 2 120 € HT auprès des Etablissements DE BRUIN de Cerisiers,
- Souffleur à dos STIHL BR 600 MAGNUM pour 570 € HT auprès de la SARL AGRIMAT de Vaumort,

Demandes de subventions pour travaux :

❖ **Défense Incendie : Fourniture et pose d'un poteau incendie – Délibération 2015 n° 024 – Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Suite à la commission de travaux, le Maire propose la fourniture et la pose d'un poteau d'incendie, route de Villechetive.

Le devis proposé par la SAUR s'élève à la somme de 4 754,28 € HT.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès des organismes susceptibles de nous aider pour ce type de travaux (Conseil Général, Réserve Parlementaire...)

❖ **Fourniture et pose de menuiseries PVC blanc aux écoles – Délibérations 2015 n° 25 – Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Maire rappelle que des menuiseries extérieures du bâtiment des Ecoles doivent être remplacées par des matériaux plus isolants et performants.

Le Maire propose de retenir le devis de Portaneuf de MAILLOT pour la fourniture et la pose de nouvelles menuiseries PVC BLANC double vitrage. Le devis s'élève à 6 408,24 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être accordées pour ce type de travaux.

❖ **Travaux de réfection de la cour d'école en enrobés – Délibérations 2015 n° 26 – Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Maire rappelle que l'enrobé de la cour de l'école est en mauvais état et pose certains problèmes de sécurité.

Après avoir consulté plusieurs entreprises, il présente un devis de COLAS Est d'APPOIGNY, s'élevant à 6 056,47 € HT.

Ces travaux devront être réalisés durant les congés scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être accordées pour ce type de travaux.

Diagnostic Accessibilité Handicapé des bâtiments communaux :

Conformément à l'article R111-19-9 du CCH - Code de la Construction et de l'Habitation - relatif à l'accessibilité d'un ERP - Etablissement Recevant du Public - aux personnes handicapées, le Maire précise qu'un diagnostic va être demandé à la SOCOTEC – Bureau d'Auxerre, suivant un devis s'élevant à 5 040 € HT.

Remise en état de l'installation sanitaire à la maternelle :

Le maire propose un devis pour la remise en état des lavabos et urinoirs du rez de chaussée de la maternelle. L'entreprise PETILLAT-LOISON a présenté un devis s'élevant à 3 673,72 € HT. Le conseil donne son accord.

❖ **Travaux d'investissement en Forêt Communale – Programme 2015 – Délibération 2015 n° 27 – Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le maire fait part d'un devis concernant le programme d'actions préconisées pour la gestion durable de la forêt communale de CERISIERS par l'Office National des Forêts pour l'année 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le devis pour les actions suivantes :

- Travaux sylvicoles parcelle 12	5 230 € HT
- Travaux sylvicoles parcelle 31 ht	4 680 € HT
Total	9 910 € HT

❖ Adhésion à l'Agence Technique Départementale – Délibération 2015 n° 028 – Classification 7.1 Décision Budgétaire

Le maire rappelle la création de l'Agence Technique Départementale initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 19 décembre 2014.

L'objectif de l'Agence Technique Départementale sera d'apporter, tout au long des projets d'aménagements des adhérents, une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments.

L'Agence Technique Départementale est un établissement public administratif en application de l'article L 5511-1 d Code Général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le maire ou le président, et un conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer à l'Agence Technique Départementale, pour 1,20 € par habitants,
- ADOPTE les statuts de l'Agence Technique Départementale tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'Assemblée Départementale du 19 Décembre 2014 et annexés à la présente délibération,
- DESIGNE Monsieur Patrick HARPER pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Technique Départementale.

❖ Avenant au contrat de maintenance JVS-MAIRISTEM – Hébergement Flux Helios pack 2000 – Délibération 2015 n° 029 – Classification 1.4 Autres types de contrats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de maintenance JVS-MAIRISTEM « Jvs-Box » relatif à l'hébergement Flux Hélios Pack 2000 Doc, pour un coût de supplémentaire de 72 € HT par an.

❖ Contrat de maintenance et contrat d'hébergement « Biblix Systèmes » pour la médiathèque – Délibération 2015 n° 030 – Classification 1.4 Autres types de contrats

La Société Biblix nous a aidée à informatiser la médiathèque. L'année de garantie s'achevant le 31 octobre 2015, il est proposé un contrat de maintenance à ce système ainsi qu'un contrat d'hébergement.

Un devis est proposé pour la maintenance de la douchette et portail, pour la maintenance du logiciel Biblix et l'hébergement auprès de Biblix Système pour la somme annuelle de 785 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les contrats de maintenance et d'hébergement auprès de Biblix Système.

❖ Travaux d'élagage le long des chemins ruraux et d'exploitation – Délibération 2015 n° 031 – Classification 7.1 Décisions budgétaires

Le maire expose aux membres du conseil de la nécessité de faire procéder à l'élagage des bois situés le long des chemins et bois communaux.

Le devis réalisé s'élève à 960 € TTC pour 1 000 mètres de lisière élaguée.

Considérant que la Commune ne peut prendre en charge cette dépense incombant aux propriétaires de bois riverains des chemins, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de contacter chaque propriétaire afin de lui demander de procéder à l'élagage, à ciel ouvert, le long des chemins et ce avant le 30 mai 2015. Dans le cas contraire, et après accord du propriétaire, une participation sera demandée.
- Décide de fixer le coût de l'élagage au lamier à 0.96 € TTC le mètre de lisière.
- Fixe un montant forfaitaire de 10 € pour les riverains ayant moins de 5 mètres de lisière.

❖ **Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public avec TDF – Délibération 2015 n° 032 – Classification 3.3 Locations**

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise le maire à renouveler pour 12 années la convention d'occupation du domaine public avec TDF pour une parcelle de terrain section E2 n° 509 lieu-dit « Bois Communaux de Cerisiers » 89320 CERISIERS.

Cette parcelle accueille déjà un site radioélectrique. Le montant du loyer est fixé à 4 250 € par an.

❖ **Délégués au Syndicat Mixte de la Fourrière du Sénonais – Délibération 2015 n° 033 – Classification 5.3 Désignation de représentants**

Pour faire suite à la démission de Mme LOPES Michèle, Déléguée titulaire au Syndicat Mixte de la Fourrière du Sénonais pour la commune de Cerisiers, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer :

- Monsieur Patrick HARPER, délégué titulaire
- Madame Valérie CHATELAIN, déléguée suppléante.

❖ **Vente de parcelles de terres communales – Délibération 2015 n° 034 – Classification 3.2 Aliénations**

Le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal du 26 février 2010 aux termes de laquelle il a été décidé à l'unanimité :

- de vendre les parcelles appartenant à la commune, cadastrées section E N°417, N°453, N°463, N°464 Lieudit "Les Pâtures communales", et F N°629 et N°630 Lieudit "Pâtures communales de Cerisiers", pour une contenance totale de 51 ha 79 a 58 ca,
- et de fixer le prix à 3.000 euros l'hectare.

La vente n'a pas été régularisée depuis en raison d'une procédure judiciaire ayant abouti, d'une part à un jugement paritaire rendu à l'audience publique du Tribunal paritaire des baux ruraux - Tribunal d'Instance de SENS - le 3 avril 2012, et d'autre part à la décision de la Cour de Cassation rendue le 29 Janvier 2015.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La vente des parcelles ci-dessus visées pour une surface totale de 51ha 79a 58ca, au profit de Madame Mireille GUILLER, demeurant le Val Saint-Etienne, commune de VERON, moyennant le prix de 3.000 euros l'hectare,
- Charge Me Clotilde TATAT, Notaire à SENS, d'établir l'acte authentique de vente,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cet acte de vente.

Table des Délibérations

❖ Compte Administratif 2014 – Service Eau – Délibération 2015 n°011 - Classification 7 Finances locales	1
❖ Compte de Gestion 2014 – Service Eau - Délibération 2015 n°012 – Classification 7 Finances locales	2
❖ Compte Administratif 2014 – Service Assainissement – Délibération 2015 n°013 - Classification 7 Finances locales	2
❖ Compte de Gestion 2014 – Service Assainissement - Délibération 2015 n°014 – Classification 7 Finances locales	3
❖ Compte Administratif 2014 – Lotissement Bas des Plantes II – Délibération 2015 n°015 - Classification 7 Finances locales	3
❖ Compte de Gestion 2014 – Lotissement Bas des Plantes II - Délibération 2015 n°016 – Classification 7 Finances locales	3
❖ Compte Administratif 2014 de la Commune – Délibération 2015 n°017 - Classification 7 Finances locales	4
❖ Compte de Gestion 2014 de la Commune - Délibération 2015 n°018 – Classification 7 Finances locales	4
❖ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 – Délibération 2015 n°019 - Classification 7.2 Fiscalité	5
❖ Budget Primitif 2015 – Service Eau – Délibération 2015 n° 20 – Classification 7.1 Décisions budgétaires	5
❖ Budget Primitif 2015 – Service Assainissement – Délibération 2015 n° 021 – Classification 7.1 Décisions budgétaires	5
❖ Budget Primitif 2015 – Lotissement Bas des Plantes II – Délibération 2015 n° 22 – Classification 7.1 Décisions budgétaires	6
❖ Budget Primitif 2015 de la Commune – Délibération 2015 n° 023 – Classification 7.1 Décisions budgétaires	6
❖ Défense Incendie : Fourniture et pose d'un poteau incendie – Délibération 2015 n° 024 – Classification 7.1 Décision Budgétaire	6
❖ Fourniture et pose de menuiseries PVC blanc aux écoles – Délibérations 2015 n° 25 – Classification 7.1 Décision Budgétaire	7
❖ Travaux de réfection de la cour d'école en enrobés – Délibérations 2015 n° 26 – Classification 7.1 Décision Budgétaire	7
❖ Travaux d'investissement en Forêt Communale – Programme 2015 – Délibération 2015 n° 27 – Classification 7.1 Décision Budgétaire	7
❖ Adhésion à l'Agence Technique Départementale – Délibération 2015 n° 028 – Classification 7.1 Décision Budgétaire	8
❖ Avenant au contrat de maintenance JVS-MAIRISTEM – Hébergement Flux Helios pack 2000 – Délibération 2015 n° 029 – Classification 1.4 Autres types de contrats	8
❖ Contrat de maintenance et contrat d'hébergement « Biblix Systèmes » pour la médiathèque – Délibération 2015 n° 030 – Classification 1.4 Autres types de contrats	8
❖ Travaux d'élagage le long des chemins ruraux et d'exploitation – Délibération 2015 n° 031 – Classification 7.1 Décisions budgétaires	8
❖ Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public avec TDF – Délibération 2015 n° 032 – Classification 3.3 Locations	9
❖ Délégués au Syndicat Mixte de la Fourrière du Sénonais – Délibération 2015 n° 033 – Classification 5.3 Désignation de représentants	9
❖ Vente de parcelles de terres communales – Délibération 2015 n° 034 – Classification 3.2 Aliénations	9

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.**

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-Louis

GRELLAT-MAZIER
Annick

JACQUINOT Guy

LANDUREAU
Philippe

BOLLÉA Catherine

LEFEBURE Marie-
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean

LAMBERT Rodolphe

CORNUAT Marie

LAGOGUÉ Philippe

LEFILS Catherine

CHATELAIN Valérie

LUTZ Patrice